Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_079M-DE

SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

2025/079 M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Système E-Boo, coffret pour service d'urgence (secours héliportés) : validation du devis et demande subvention DETR/DSIL 2026

M. le Maire fait part qu'il convient d'établir le plan de financement pour l'installation et la mise en service d'un coffret pour service d'urgence (secours héliporté) sur le complexe sportif pour joindre à la demande de subvention DETR/DSIL 2026.

Le plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante :
Catégorie d'opération éligible : 3/B « Autres équipements publics et aménagements spécifiques »

Système e-Boo : coffret pour service d'urgence (secours héliporté)					
Dépenses HT			**Recettes**		
Coffret e-Boo	5 000.00 €	100,00 %	ETAT DETR 2026	2 000.00 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2026	2 000.00 €	40.00 %
			Autofinancement	1 000.00 €	20.00 %
TOTAL	*5 000.00 €*	*100.00 %*	*TOTAL*	*5 000.00 €*	*100.00 %*

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité décide ces travaux :

- en adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement et sollicitant un financement DETR/DSIL,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Cette délibération annule et remplace celle reçue en Préfecture 35 le 17/12/2025 portant le n° 2025/079 en raison d'une erreur matérielle.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr